

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**DATE DE  
CONVOCATION

21 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

6 MAI 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

**Objet : Police de l'eau-  
Demande d'autorisation  
environnementale de  
VNF-« Plan de Gestion  
Pluriannuel des  
Opérations de Dragage  
de l'UHC n°4 à petit  
gabarit » - Avis du  
Conseil municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

**Séance du 27 avril 2026**

**Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE

**Procurations :**

Madame Meghann WILLEMS à Madame Audrey BÉAGUE  
Madame Brigitte CAMPAGNE à Monsieur Yann NORMAND  
Monsieur Jean-Michel BLAIN à Madame Monique DUHAYON  
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF  
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND  
Monsieur Romain BUISINE à Monsieur Sébastien GISQUIERE

**Absents :** Monsieur Michaël PARENT

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard BELLENGIER

**Délibération n°37/37- 04/2026**

**Objet : Police de l'eau-Demande d'autorisation environnementale de VNF-  
« Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage de l'UHC n°4 à  
petit gabarit » - Avis du Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Exposé des motifs :**

Conformément à l'article R.181-18 du Code de l'Environnement, la DDTM du Nord par courriel du 31 mars 2026, a sollicité la commune dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale relative au Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage (PGPOD) de l'Unité Hydrographique Cohérente (UHC) n°4 Lys à petit gabarit.

Ce dossier de demande environnementale doit permettre à la Direction Territoriale du Nord-Pas-de-Calais des Voies Navigables de France d'obtenir l'autorisation de réaliser les opérations de dragage nécessaires au maintien de la navigation et des activités économiques ou de loisirs se déroulant sur le réseau hydrographique.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026

**Objet de la délibération : Police de l'eau-Demande d'autorisation  
environnementale de VNF-« Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de  
Dragage de l'UHC n°4 à petit gabarit » - Avis du Conseil municipal**

L'évaluation environnementale doit permettre d'appréhender à l'échelle du projet les enjeux, les impacts du projet sur ces enjeux et les mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet.

L'objectif du PGPOD est de planifier, encadrer et gérer les opérations de dragage dans une perspective durable et cohérente avec les enjeux environnementaux, économiques et réglementaires.

Le Conseil Municipal a 2 mois à compter de cette date pour faire parvenir son avis sur la demande d'autorisation environnementale.

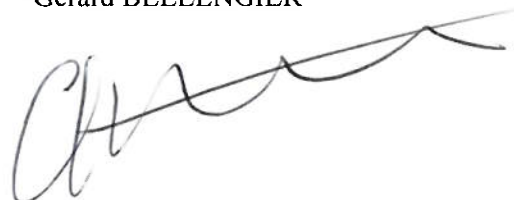
Pour information la consultation du public s'étalera sur 3 mois et pourrait débuter dès le mois de juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité au projet présenté.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Dorothee BERTRAND

Le Secrétaire de séance  
Gérard BELLENGIER



Le Maire  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire  
Transmis à la sous-Préfecture le - 6 MAI 2026  
publié ou notifié le - 6 MAI 2026  
Le Maire,  
Dorothee BERTRAND

